

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 773

présenté par
M. Gille
-----**ARTICLE PREMIER**

I. – À la première phrase de l’alinéa 82, substituer aux mots :

« régional de la formation professionnelle et de l’emploi »

les mots :

« interprofessionnel régional de l’emploi et de la formation ».

II. – En conséquence, à la troisième phrase du même alinéa, après le mot :

« paritaire »

insérer le mot :

« interprofessionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.